

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le seize juin à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à huis clos, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, DUBUY Philippe, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, COLAS Myriam, DUPAS Brigitte, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Membre excusé : M. DE FLORIS Quentin (a donné procuration à M. DUBUY Philippe)

Secrétaire de séance : Mme DUPAS Brigitte

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, et en conformité avec les consignes gouvernementales, cette séance est susceptible de se dérouler sans public. Les membres du Conseil Municipal accepte de rendre la séance publique.

Ordre du jour :

- 1) Intervention du CDSAE – présentation du projet de convention tripartite (Education Nationale, Commune d'Herbault, CDSAE)
- 2) Attribution du marché « confection des repas école publique, école privée, centre de loisirs »
- 3) Fixation d'un tarif de cantine occasionnel
- 4) Actualisation du règlement intérieur du restaurant scolaire
- 5) Actualisation des tarifs du centre de loisirs au 01/09/2021
- 6) Actualisation du règlement intérieur du centre de loisirs au 01/09/2021
- 7) Renouvellement des conventions de participation avec les communes partenaires pour le fonctionnement du centre de loisirs
- 8) Plan d'adressage – devis de la Poste – audit conseil de fiabilisation des adresses et accompagnement de la communication
- 9) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 10) Compte rendu de commissions
- 11) Questions diverses

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Devis pour l'organisation d'une réunion publique citoyenne (plan d'adressage)
- Création d'un parcours de santé et réaménagement d'une zone de loisirs
- Examen d'une demande de dérogation scolaire

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 à l'unanimité.

➤ **Intervention du CDSAE – Présentation d'un projet classe inclusive au sein de l'école publique d'Herbault**

Exposé : Lorène BOUSQUET (directrice du CDSAE) assistée de Monsieur DAUFFY Yvonnick.

Présentation devant les élus d'un projet de classe inclusive au sein de l'école publique d'Herbault. Il s'agit de délocaliser un groupe de 10 enfants (âgés de 6 à 12 ans) en situation de handicap dans l'enceinte scolaire, fréquentant les mêmes lieux (cour de récréation, restaurant scolaire, bibliothèque, centre de loisirs), partageant des projets collectifs avec les autres enfants de l'école, accompagné d'un enseignant spécialisé et d'un ou deux éducateurs. L'installation au sein de l'école pourrait démarrer en janvier 2022.

Le Conseil Municipal appelé à se prononcer, donne un avis favorable à la poursuite du projet de classe inclusive de l'IME intégrée à l'école publique d'Herbault.

➤ **Délibération 2021-06-16-01 : Marché de confection des repas de l'école publique, privée et centre de loisirs**

Vu la consultation réalisée du 15 mai 2021 au 16 juin 2021 concernant la confection de repas pour l'école publique, l'école privée et le CLSH

Vu le résultat de la consultation, les propositions et observations de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2021 et le 16 juin 2021

Vu le courrier de Mme Marchand, Présidente de l'OGEC de l'école Cœur Immaculé de Marie, déclarant se retirer du marché vu les tarifs annoncés, trop élevés par rapport à leur estimation initiale ;

Vu la conclusion de la Commission d'Appel d'Offres déclarant ainsi la procédure de passation du marché public sans suite pour les motifs suivants : retrait d'une des parties du marché (école privée) car l'augmentation tarifaire engendrée est trop importante. Le retrait de cette partie implique une modification trop substantielle des éléments inclus dans la consultation initiale.

Vu la nécessité d'assurer la restauration pour l'école publique et le CLSH à compter de septembre 2021 (le marché actuel de restauration conclu avec la société Restauval se terminant le 31 août 2021) ;

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants,

- DECIDE de valider les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi de déclarer la procédure de passation de ce marché public sans suite.
- AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant avec la société Restauval, prestataire actuel, pour la restauration de l'école publique et du CLSH, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021, dans l'attente de la passation d'un nouveau marché public.

➤ **Délibération 2021-06-16-02 : Création d'un tarif « hors délai » du repas de restauration scolaire**

Vu le changement du système de paiement des repas du restaurant scolaire à la rentrée scolaire (passage d'un système de régie de tickets de cantine à un système de facturation), une inscription préalable pour les repas est exigée.

Les inscriptions pour les repas devront être faites le jeudi à 17h au plus tard pour les repas de la semaine suivante. En cas d'inscription après ce délai, il sera appliqué le tarif « hors délai ».

Il est proposé de fixer le tarif « hors délai » du repas au restaurant scolaire à : une majoration de 1,25€ par rapport au tarif normal en vigueur du repas.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants ;

- ACCEPTE la création de ce nouveau tarif « hors délai »
- FIXE le prix de ce nouveau tarif à une majoration de 1,25€ par rapport au tarif normal en vigueur du repas

➤ **Délibération 2021-06-16-03 : Règlement intérieur restauration scolaire**

Vu le changement du système de paiement des repas du restaurant scolaire à la rentrée scolaire (passage d'un système de régie de tickets de cantine à un système de facturation), il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur du restaurant scolaire

Il est proposé d'adopter pour la rentrée scolaire 2021/2022 le nouveau règlement intérieur.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des votants ;

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

➤ **Délibération 2021-06-16-04 : Actualisation du règlement intérieur du Centre de loisirs**

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs du centre de loisirs sans hébergement qui accueille les mineurs de 3 à 11 ans à compter du 1^{er} septembre 2021

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs votés en 2020.

	TARIF VACANCES SCOLAIRES			
	Forfait semaine (été et hors été) Repas du midi inclus		Forfait 3 jours (hors été) Repas du midi inclus	
Quotient Familial (par foyer fiscal)	Communes conventionnées	hors commune conventionnées	Communes conventionnées	hors commune non conventionnées
Inférieur à 701	55,00 €	60,00 €	37,50 €	41,00 €
De 701 à 1 000	60,00 €	65,00€	40,50 €	45,00 €
De 1 001 à 1 500	65,00 €	70,00 €	43,50 €	50,00 €
Supérieur à 1 500	70,00 €	75,00 €	46,50 €	55,00 €
	Une réduction de 10 € par semaine est appliquée à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit		Une réduction de 5 € par forfait 3 jours est appliquée à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	

Les semaines de vacances comportant un jour férié, les enfants seront donc accueillis 4 jours au lieu de 5.

Le tarif s'appliquera comme suit :

Quotient familial	Communes conventionnées	Hors communes conventionnées
<701	45.00 €	50.00 €
701 à 1000	50.00 €	55.00 €
1001 à 1500	55.00 €	60.00 €
>1500	60.00 €	65.00 €
Une réduction de 8.00€ par semaine est appliquée à partir du 2 ^{ème} enfant.		

Quotient Familial (par foyer fiscal)	TARIFS MERCREDI Repas du midi inclus	
	Communes conventionnées	hors commune conventionnées
Inférieur à 701	12,50 €	16,50 €
De 701 à 1 000	13,50 €	18,50€
De 1 001 à 1 500	14,50 €	20,50 €
Supérieur à 1 500	15,50 €	22,50 €

Le prix du repas est inclus dans les forfaits semaine et forfait 3 jours et forfait mercredi.

Forfait semaine : une réduction de 10,00 € par semaine est appliquée à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

Forfait 3 jours : une réduction de 5,00 € par semaine est appliquée à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

Les enfants pourront être accueillis à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h 30. Les activités débuteront à 9 h jusqu'à 16h30.

Le forfait de la garderie du matin (7 h 30 – 9 h 00) et du soir (16 h 30 – 18 h 30) est de 2 € par jour.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants ;

- VOTE l'actualisation des tarifs du centre de loisirs sans hébergement comme indiqué ci-dessus au 1^{er} septembre 2021.

➤ **Délibération 2021-06-16-05 : Actualisation du règlement intérieur du Centre de loisirs**

Il est proposé d'adopter pour la rentrée scolaire 2021/2022 le nouveau règlement intérieur.

1/ Modification de l'article 12 du règlement intérieur : tarifs et tarification au quotient familial :

En cas de modification de la situation familiale (chômage, séparation, veuvage, etc...), entraînant un changement de Quotient Familial, les familles : ~~pourront faire une demande de révision de leur Quotient Familial. Une demande écrite, datée et signée sera alors nécessaire~~ (supprimé) (remplacé par) ont l'obligation d'en faire part au secrétariat de mairie.

2/ Projet éducatif :

Rajout :

Activités accessoires : des séjours courts, de 4 nuits consécutives au plus, pourront être organisés lors des vacances d'été.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants ;

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur du CLSH à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

➤ **Délibération 2021-05-19-06 : Renouvellement des conventions de participation avec les communes partenaires pour le fonctionnement du centre de loisirs d'Herbault**

En application de l'article L.1311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des conventions de partenariat avec les communes dont les enfants demeurant sur leur territoire sont inscrits au Centre de loisirs d'Herbault, ont été conclues et renouvelables par accord express entre les parties.

Considérant la nécessité d'actualiser le montant de la participation des communes versé par les communes qui ont conventionnées avec la commune d'Herbault : Françay, Lancôme, Santenay et Saint-Etienne de Guérets ;

Considérant que la participation avait augmenté de 1€ en 2020 par enfant et par jour, il est proposé de reconduire le montant voté l'an dernier sans revalorisation (11 €) ;

Le Conseil Municipal après délibération et à la majorité des votants (13 votes pour, 2 abstentions : Sylvie MICHENET et Gilles MÉSANGE) :

- FIXE la participation financière des communes conventionnées aux frais de fonctionnement de la structure à 11 EUR par enfant et par jour pour l'année 2021 et hors participation financière des familles.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.
- DIT que la recette sera imputée sur le budget primitif à l'article 7067.

➤ **Délibération 2021-05-19-07 : Plan d'adressage – devis complémentaire pour l'organisation d'une réunion publique**

Faisant suite au projet d'adressage décidé par le Conseil Municipal et réalisé par LA POSTE, Madame le Maire expose l'intérêt d'organiser une réunion publique pour expliquer la démarche de dénomination et numérotation des voies aux habitants dont les adresses vont être modifiées.

Le devis établi par LA POSTE pour animer cette réunion citoyenne s'élève à 500 € ht soit 600 € ttc.

Le Conseil Municipal après délibération et à la majorité des votants (13 votes pour, 2 abstentions : Philippe DUBUY et Quentin DE FLORIS)

- DONNE son accord pour l'organisation d'une réunion publique d'informations et valide le devis complémentaire de la POSTE (accompagnement de la communication) d'un montant total de 500 € h.t soit 600 € ttc.

➤ **Délibération 2021-05-19-08 : Création d'un parcours de santé et réaménagement d'une zone de loisirs**

Madame le Maire laisse la parole à Madame VERNA GUILLO, adjointe, pour présenter le projet de création d'un parcours de santé à l'étang (6 agrès + 1 mur de varappe), d'une zone fitness au parc Georges Duvoux (4 éléments sportifs), l'agrandissement et la remise en état des jeux pour enfants côté piscine y compris l'installation d'un espace de pique-nique.

Considérant les offres des entreprises parvenues en mairie pour la fourniture de ces équipements :

- Entreprise Boisdexter (9 éléments, 1 panneau explicatif, 3 tables de pique-nique) : 6 099,60 € ttc
- Entreprise Boisdexter (1 balançoire à bascule) : 497,64 € ttc
- Entreprise Direct Collectivités (5 éléments) : 4 200 € ttc

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des votants :

- DONNE son accord pour la création d'un parcours de santé et le réaménagement de la zone de jeux pour enfants pour un montant total de 8 997,70 € ht soit 10 797,24 € ttc.
- AUTORISE le Maire à signer les devis des entreprises Boisdexter (6 099,60 € ttc + 497,64 € ttc) et Direct Collectivités (4 200 € ttc).
- DIT que les crédits ont été prévus au budget 2021.

➤ **Délibération 2021-05-19-09 : Examen d'une demande de dérogation scolaire**

Vu la demande de Mme Mélanie Baeye, domiciliée sur la commune d'Orchaise et souhaitant scolariser ses deux enfants âgés de 2 et 4 ans à l'école publique d'Herbault en raison de son organisation professionnelle et celle de son conjoint (horaires de travail décalés et assistante maternelle résidant sur Herbault) ;

Vu les cas dérogatoires pour accepter la dérogation : regroupement de fratrie, raisons médicales, l'organisation professionnelle des parents ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de membres (14 pour, 1 abstention : Michèle AUGÉ) :

- ACCEPTE la dérogation scolaire pour l'accueil à l'école maternelle d'Herbault de deux enfants hors secteur.

➤ **Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

1/ Signature de la convention de délégation de sa maîtrise d'ouvrage au SIDELC pour réaliser les travaux de sécurisation BT sur le poste « Les Poteries ». Estimation définitive des travaux à la charge de la commune: 15 033,54 € au lieu de 18 900 €.

2/ Signature d'une convention de formation professionnelle tout au long de la vie : CACES 482 engins de chantiers d'un montant de 1 310,30 € TTC avec l'entreprise ECF à Blois

3/ Signature d'une promesse de vente du lot n°7 (1^{ère} tranche du lotissement Etang Rondeau)

➤ **Compte rendu de la commission loisirs et animations**

1/ Présentation des résultats de l'enquête auprès des habitants concernant l'évolution des moyens de communication de la commune : 75 personnes ont répondu au sondage dans l'Herbaltois.

Personnes intéressées

Panneau d'affichage numérique	59
Amélioration du site internet	54
Création d'un compte facebook	47
Application panneau pocket	34

2/ Cérémonie du 14 juillet : elle aura lieu cette année à 11 heures place de la mairie, suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la mairie.

3/ Fête de la rentrée : la fête de la Bastille ne pouvant avoir lieu cette année (délai trop court par rapport à l'allègement des mesures sanitaires, refonte de l'amicale des sapeurs-pompiers), la commission propose d'organiser une manifestation le 4 septembre afin que les habitants puissent se retrouver : apéritif offert par la municipalité, suivi d'un pique-nique apporté par chacun et d'un feu d'artifice.

➤ **Questions diverses**

- ❖ Diagnostic amiante réalisé à l'atelier municipal (ZA la Tremblaie) le 28/05/2021 par la société ROUSSINEAU : il n'a pas été repéré de présence d'amiante sauf sur la toiture en plaque ondulée, matériau non dégradé.
- ❖ Projet de réaménagement d'un logement vide situé 1 rue de Touraine : l'agence d'architecture « Bour Esquisse » qui avait réalisé une étude estimative en 2015 l'a réactualisée pour un montant de 68 000 € ht.
- ❖ Piscine d'Herbault – opération « J'apprends à nager » : 2 nouvelles sessions sont susceptibles d'être organisées par Agglopolys (du 7 au 17 juillet sur la pause méridienne et fin août).
- ❖ Rue de l'Isle : après nouvelle concertation des riverains et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de transformer cette voie en rue piétonne (sens interdit dans les deux sens) sauf pour les riverains.
- ❖ Installation illicite des gens du voyage sur un terrain communal situé à proximité du motocross : le Conseil Municipal prend la décision d'organiser une réunion en présence de la Gendarmerie et des riverains pour rechercher une solution pérenne afin d'empêcher le stationnement récurrent.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée le mercredi 21 juillet 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.